

DELIBERATION PORTANT SUR LA RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE DES MOYENS DESTINÉE À LA FORMATION

LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 24 OCTOBRE 2017,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 décembre 2016 portant élection du Président de l'Université ;

Vu la délibération 2017-03-03-01 du Conseil d'Administration portant délégation au Président,

### PRESENTATION DU PROJET

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire de l'UCA, la priorité a été donnée au cœur de mission de l'université : la formation et la recherche.

Dans le domaine de la formation, cet effort se traduit à la fois par une campagne d'emploi qui préserve le potentiel d'enseignement en vue d'accompagner les dynamiques des flux étudiants, par une dotation en charges d'enseignement qui prend en compte les nouvelles maquettes de formation, par un effort substantiel sur la valorisation des responsabilités pédagogiques et par des dotations de fonctionnement aux composantes et services centraux dédiés qui, moyennant une série de rationalisations, maintiennent la capacité des acteurs à assurer une offre de formation de qualité, cohérente, diversifiée, pluridisciplinaire et soutenable.

Les priorités :

- assumer la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation dans sa diversité (régulation du coût, mutualisations, augmentation des effectifs étudiants) ;
- favoriser la réussite des étudiants, notamment en licence et en PACES et leur insertion professionnelle ;
- promouvoir et développer l'innovation pédagogique au service de la réussite des étudiants ;
- soutenir la politique d'internationalisation des formations ;
- construire une politique d'investissement dans le matériel pédagogique et les locaux dédiés à l'enseignement.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

### DECIDE

de donner un avis favorable à la répartition indicative de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle que décrite ci-dessous.

## 1 – Les formations :

### Dotation en charges d'enseignement (H équivalent TD) pour les diplômes nationaux des 20 composantes :

IUT de Clermont	74 900 h	Dont encadrement individuel des stages et projet tutorés
IUT d'Allier	36 500 h	
L1 des licences scientifiques	20 700 h	
UFR Chimie	5 232 h	convention en cours avec ESEPAC
UFR Mathématiques	5 600 h	
OPGC	4 172 h	
Ecole universitaire de Physique et d'Ingénierie	15 780 h	
Institut d'informatique	15 300 h	Dont 5000 pour L et M et 10 300 pour DI (dont stages et projets tutorés)
Polytech	25 000 h	Dont encadrement individuel des stages et projet tutorés
Licences Droit, Economie, Gestion et AES	26 300 h	
Ecole de Droit	11 025 h	
Ecole d'Economie	4 970 h	
EUM	23 622 h	
UFR STAPS	16 842 h	
ESPE	24 100 h	Dont 1000 h DAEU
UFR PSSSE	11 600 h	
UFR LCSH	35 200 h	Dont parcours transversaux
UFR LCC	34 470 h	
UFR Biologie	16 390 h	
UFR Médecine	4 380 h	Uniquement PACES, M, L et L pro.
UFR Pharmacie	5 170 h	Reconduction pour les cursus de Santé (non chiffrée ici)
UFR Odontologie	---	
TOTAL pour les diplômes nationaux hors cursus santé et paramédical	417 253 h	

Masse salariale dédiée à la formation Enseignants et Enseignants Chercheurs : 139,8 M

Enveloppe intervenants extérieurs et heures complémentaires : 8,4 M €

## Soutien aux formations : référentiel et encadrement individuel des stages

Un effort de valorisation des responsabilités pédagogiques et de l'encadrement individuel des stages dans le cadre de l'harmonisation progressive des pratiques.

Référentiel : 12 380 heures TD soit 532 340 €

(Pour les responsables de formation, les directeurs de première année, les référents relations internationales, handicap ...)

Encadrement individuel des stages : 7 763 heures soit 333 809 €

Cet effort de l'établissement s'accompagne du vote en CFVU et CA des modalités d'encadrement des stages et correspond à la volonté de l'UCA d'améliorer la réussite de ses étudiants et de favoriser leur insertion professionnelle. Cet effort substantiel correspond également à une harmonisation des pratiques qui étaient très différentes selon les composantes : 1/3 de l'enveloppe est consacré à cette harmonisation.

L'encadrement individuel des stages pour les diplômés d'ingénieur, les DUT, les Licences professionnelles des IUT et les DEUST est pour cette année compris dans la charge d'enseignement attribuée aux composantes.

## 2 – Dotation fonctionnement et investissement des 20 composantes :

10.8 M€ en fonctionnement

2.3 M€ en investissement

## 3 – Budget piloté par la Direction de la formation :

Pôle 1 : Pilotage de la formation et gestion des cursus	87 000 €	Dont 37 000 € pour l'Observatoire des formations et du devenir des étudiants OFDE
Pôle 2 : IPPA Innovation pédagogique et production audiovisuelle	145 000 €	Dont 70 000 € pour l'appel à projet innovation pédagogique (SIP) qui sera complété par le « learn in Auvergne » Cap 20-25.  Dont 27 000 € pour les UNT (Universités Numériques, thématiques)
Pôle 3 : PAclO Pôle d'accueil pour l'information et l'orientation	50 000 €	
Pôle 4 : Formation continue et professionnalisation (dont Baip)	101 200 €	
TOTAL	383 200 €	



#### 4 – Le volet contrats étudiants et aide à la réussite en licence :

L'UCA souhaite favoriser l'emploi étudiant (contrats étudiants) afin d'encourager la participation des étudiants à la vie de l'université et de les soutenir financièrement.

Afin d'améliorer la réussite en première et deuxième année, l'UCA investit dans des dispositifs variés d'accompagnement des étudiants :

- Un investissement important dans le tutorat par les pairs
- Des dispositifs complémentaires pour les L1, accompagnement pédagogique et méthodologique
- L'année de préparation aux études scientifiques, 80 places

Aide à la réussite des étudiants	300 000 €	Contrats étudiants (tutorat), heures d'enseignement, Préparation aux études scientifiques
Vie étudiante et Aide aux personnels de scolarité	340 000 €	Contrats étudiants (bureau de la vie étudiante, soutien animation culturelle, espace d'accueil du CROUS, extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, aide aux inscriptions, hot line, enquêtes d'insertion de l'Observatoire...)

#### 5 – L'Internationalisation des formations

La DRI s'engage dans l'internationalisation de l'établissement en soutenant prioritairement deux aspects du développement international:

- la mobilité des enseignants et des étudiants
- l'internationalisation des formations

Les appels à projet visent à accompagner les composantes dans leurs projets de montage de summer schools, de partenariats stratégiques, de formations binationales, de préparation aux diverses certifications en langue (soutien logistique du pôle partenariat et projet).

La DRI accompagne la mobilité des EC et des étudiants dans les conventions bilatérales et dans les accords européens par un dispositif double :

- un accueil ciblé des étudiants internationaux (valorisation des pays partenaires par les petits déjeuners internationaux, réunions et événements d'intégration, une UE libre de parrainage, une UE en anglais dédiée aux étudiants étrangers)
- un soutien de la mobilité sortante par des bourses propres et la gestion des bourses Explorasup, des réunions de retour d'expérience, l'animation d'un réseau européen de bourses de stages en entreprises.

Bourses étudiants sortants (tous niveaux L,M,D)	85 000 €	70 000 € plus de 2 mois, 15 000 € moins de 2 mois ou DU.
Bourses étudiants entrants prévues dans les conventions (tous niveaux)	7 000 €	

L,M,D)		
Programmes de l'union Européenne	890 000 €	Erasmus études et stages : bourses étudiants, enseignants, frais de fonctionnement, contrat étudiant, animations
Appel à projet : missions des enseignants dans les accords bilatéraux	40 000 €	
Appel à projet : Soutien à l'internationalisation des parcours de formation	20 000 €	
Appel à projet : bourses de Professeurs invités dans les composantes	109 200 €	50 % du programme qui articule recherche et formation
Appui aux UE libres internationales (2)	4 075 €	
Budget de fonctionnement de la direction des relations internationales	10 500 €	50 % (direction au service de la formation et de la recherche)
TOTAL	1 165 775 €	

## 6 – L'investissement porté par la DSI pour les formations

Consciente des enjeux du numérique dans nos formations, l'UCA investit sur un socle informatique solide au service des formations.

- **165 000 €** : Redevances et acquisitions de logiciels du périmètre formation (MOVEON, ADE, MOODLE, Compilatio, Apogée ...)
- **60 000 €** : Renouvellement du parc vieillissant de bornes wifi (100 nouvelles bornes de nouvelle génération) pour les étudiants.
- **250 000 €** : Equipement d'une première tranche des amphithéâtres de système audiovisuel de qualité (amphis sciences, amphi varda, amphis rotonde)

## 7 – Les résultats du COM avec la Région AURA :

Le montant de la subvention 2018 sera connu au cours de l'année 2018. Les actions financées au titre de 2017 seront reconduites moyennant un bilan annuel.

Pour information, la subvention 2017 est de 703 174 €.

	Fonctionnement		Investissement	
	380 399 €		322 775 €	
Développement des territoires	65 700 €	Dont 39 500 € en formation et 26 200 en vie de campus	126 975 €	(Moulins, Vichy et sport)
Entrepreneuriat	30 000 €	Pôle Pépite		

Innovation pédagogique	128 489 €	Dont 83 000 pour le tutorat innovant santé et Droit	195 800 €	Projet de simulation des composantes de santé et équipement d'un amphi (Cézeaux, pôle Lardy)
Insertion professionnelle	64 890 €	Ma licence mon métier et travail par blocs de compétence pour les formations du futur INP		
Vie de campus	91 320 €	Handicap et dispositif Psy du soir		

Membres en exercice : 41  
 Votes : 26  
 Pour : 26  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2017-10-24-02

TRANSMIS AU RECTEUR :

09 NOV. 2017

PUBLIE LE :

09 NOV. 2017

Le Président,



Mathias BERNARD

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*